
AVIS PUBLIC

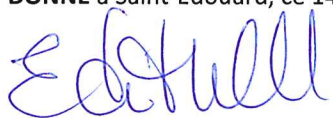
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-330 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-306 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES.**

-
1. **PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 5 septembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : numéro 2023-330 modifiant le règlement 2020-306 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 14^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière